

Commission Environnement et développement durable du 21 octobre 2022

Président : Xavier Timbeau

Synthèse

La commission Environnement et développement durable s'est réunie le 21 octobre 2022 sous la présidence de Xavier Timbeau.

La séance débute par la présentation de la **démarche d'élaboration du programme de moyen terme 2024-2028** du Cnis, qui fixe le programme de travail des différentes commissions du Cnis pour les cinq années à venir. Elle s'appuie en premier lieu sur la réalisation d'un bilan du moyen terme 2019-2023, avant de recueillir les besoins des utilisateurs par le biais d'enquêtes Web, de consultations des différentes parties prenantes du Cnis et de lectures des avis ou comptes rendus des commissions et groupes de travail. Les personnes souhaitant exprimer une demande pour le prochain programme de moyen terme sont invitées à le faire par courriel avant juin 2023.

La procédure de **révision de la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF)**, actuellement en cours et qui fait l'objet d'un groupe de travail du Cnis, est ensuite présentée. Cette révision s'inscrit dans la continuité du projet de révision des nomenclatures internationale (ISIC) et européenne (NACE) dont elle est une déclinaison. La présentation revient sur les changements opérés dans la structure globale de la nomenclature (sections et classes), qui découlent directement de la NACE, avant de préciser les modalités et le calendrier de la concertation qui débute pour définir les sous-classes propres à la NAF. Les propositions peuvent être faites avant décembre 2022, pour une soumission de la NAF complète au bureau du Cnis en octobre 2023 et une adoption par l'Insee et Eurostat le même mois.

Le sujet principal de la séance, **« Ville et durabilité »**, est ensuite abordé afin de dresser un état des lieux des données disponibles ou manquantes pour mesurer la durabilité des villes. Elle vise à faire le point sept ans après une précédente commission consacrée aux « villes durables » en 2015, l'actualité du sujet n'ayant cessé d'être rappelée depuis.

Une première présentation d'Eurostat décrit les **données disponibles à l'échelle européenne** et expose des exemples d'exploitations possibles pour comparer la durabilité des villes européennes selon plusieurs critères. Suite à l'adoption de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable par l'ONU en septembre 2015, Eurostat a élaboré une centaine d'indicateurs de suivi de l'atteinte de ces « sustainable development goals » (SDGs), dont une dizaine se réfèrent à l'objectif 11 « make sustainable cities and communities ». Ces données permettent de comparer la durabilité des villes européennes entre elles selon plusieurs critères. À titre d'exemple, elles permettent de constater que les effets de l'urbanité sur la pauvreté et l'exclusion sociale diffèrent fortement selon les contextes nationaux. Les résultats d'une enquête portant sur la qualité de vie dans 83 villes européennes viennent compléter ces données et sont également présentés à la commission.

Le secrétariat général du Cnis revient ensuite sur les **conclusions auxquelles avait abouti la commission de 2015** consacrée aux « villes durables » et dresse un **bilan global des avancées réalisées depuis**. Les avancées ont concerné la définition de la ville, en particulier du fait de l'adoption du nouveau zonage en aires d'attraction des villes, qui s'appuie désormais sur la densité et facilite les comparaisons à l'échelle européenne. La présentation revient ensuite sur les données nouvellement disponibles ayant permis de combler les manques identifiés en 2015 pour la mesure de la pratique du covoiturage (enquête mobilité des personnes, enquêtes mobilité du Cerema) et la dévitalisation des centres urbains (données carroyées Filosofi). De nombreuses autres données nouvellement disponibles à l'échelle locale (communale ou infra-communale) sont présentées, permettant de mesurer la consommation d'énergie, la mixité sociale, la densité d'usage, l'économie circulaire. Les avancées réalisées en matière de cartographie interactive de données locales relatives à la durabilité sont saluées. Une crainte est toutefois exprimée concernant la multiplication des plateformes qui pourrait disperser l'information. Enfin, il est rappelé que de nombreuses autres séances des commissions Environnement et développement durable ou Territoires ont abordé certains aspects de la durabilité des villes plus en détail, par exemple l'accès et la qualité de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre, la mesure des temps d'accès aux équipements, etc. Finalement, il est souligné que des manques de données persistent concernant la présence de végétation en ville, le relevé des habitations informelles ou indignes, ainsi que le suivi des flux de matières à l'échelle de l'agglomération.

La **déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable** (ODD) est ensuite présentée par le Service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. À l'échelle nationale, 98 indicateurs ont été retenus sur les 232 proposés à l'échelle mondiale. Quatre indicateurs principaux ont été retenus pour le suivi de l'objectif n° 11 « Villes et communautés durables » : ils portent sur le taux de surpeuplement des logements, le niveau d'artificialisation des sols, le traitement des déchets municipaux et les niveaux de concentration de l'air en particules fines. En plus de ces indicateurs nationaux consultables sur le site de l'Insee, 24 indicateurs territoriaux ont été élaborés pour suivre l'évolution de l'objectif 11 à l'échelle territoriale. Mis à disposition des usagers via le kit « Antidote », ils sont déclinés selon les cas à l'échelle régionale, départementale ou communale et permettent de dresser des portraits de territoires en intégrant de nombreuses thématiques. En Île-de-France, l'observatoire francilien des objectifs de développement durable exploite ces données et en propose des représentations cartographiques et synthétiques. Élaboré sous la forme d'une application R-shiny, cet observatoire peut être facilement répliqué dans d'autres territoires. L'application ODDetT permet quant à elle d'avoir une vision d'ensemble et cartographiée des 126 indicateurs territoriaux de développement durable à l'échelle de la France entière. D'autres travaux du SDES pouvant éclairer la question de la durabilité des villes sont évoqués, en particulier concernant les cartographies des îlots de chaleur urbains, de la pollution lumineuse, des expositions au bruit, ainsi que des travaux portant sur l'élaboration d'indicateurs de qualité de l'air, de présence de nature en ville et d'accès aux espaces verts. L'absence de données concernant les surfaces consacrées aux espaces publics est toutefois soulignée et regrettée.

Enfin, les résultats du projet de recherche Idefese sont présentés par une chercheuse membre du projet. La présentation ouvre la réflexion au sujet des **données disponibles pour étudier les services écosystémiques**, c'est-à-dire les avantages que la société retire de la nature, qu'il s'agisse de services d'approvisionnement, de régulation ou culturels. De façon introductive, il est rappelé que l'enjeu de la nature en ville est peu pris en compte dans les politiques et que trop peu de données sont disponibles à ce sujet. Porté par une équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec des acteurs de l'aménagement, le projet Idefese visait à cartographier les services écosystémiques en Île-de-France, à observer leurs transformations passées et à modéliser des scénarii d'évolution pour chacun d'eux. L'Île-de-France a été choisie car elle a l'avantage d'être couverte par la base du Mode d'occupation des sols (Mos) depuis 1982, ce qui permet d'étudier les transformations de long terme. Dans les autres territoires, les données sont limitées puisque la base d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) est encore en cours de constitution et ne devrait couvrir la France entière qu'en 2024, sans permettre d'étudier les évolutions passées et avec une précision moindre que le Mos, en particulier dans les zones urbaines. Les cartes réalisées de huit services écosystémiques sont présentées. Elles permettent d'élargir la connaissance de l'impact environnemental de l'aménagement urbain, en sortant d'une vision binaire distinguant les sols « naturels » des sols « artificialisés ». Il est ainsi rappelé l'importance de ne pas limiter l'observation des impacts environnementaux des politiques urbaines à la mesure de l'artificialisation des sols, et de tenir compte de l'endroit où cette artificialisation a lieu. À partir de l'exemple de la renaturation, il est enfin montré comment ces données et cartographies permettent d'identifier les lieux d'action à privilégier pour améliorer la qualité de vie des habitants en ville.

Les échanges conduisent ensuite à identifier des manques de données persistants. L'absence de données concernant l'**accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite** est notamment déplorée, alors même qu'une des cibles de l'ODD 11 est justement d'améliorer cette accessibilité. Ce manque amène à s'interroger sur les usages possibles de données issues de plateformes collaboratives ou d'organismes privés et au rôle de certification que pourrait jouer le service statistique public concernant ces données. Les échanges ont également souligné un manque de données fiables permettant de traiter de la question de la **renovation énergétique des bâtiments**. Les données de consommation d'énergie à l'échelle du bâtiment ne sont en effet diffusées que pour les bâtiments tertiaires, ou regroupant au moins 11 ménages, ce qui permet de garantir le secret statistique, mais appauvrit significativement la base. Une mise à disposition des données à l'échelle du carreau pourrait apporter une solution à ce problème. Si la cartographie des îlots de chaleur apporte des informations essentielles pour étudier la durabilité des villes face au réchauffement climatique, il est rappelé qu'il est nécessaire de disposer également de données concernant les températures ressenties à l'intérieur des bâtiments pour mesurer leur efficacité thermique. Enfin, la question de l'accès aux différentes données pour le grand public est soulevée : au vu des nombreuses plateformes présentées, un risque de confusion pour l'utilisateur est redouté.

À la suite des débats, **un avis est produit et adopté par la commission**. Il salue les nombreuses avancées réalisées depuis 2015 en matière de mise à disposition du public de données relatives à la mesure de la durabilité à l'échelle locale, mais regrette que celles-ci soient diffusées par de nombreux canaux différents. Il encourage donc les organismes ayant des missions transverses à donner accès aux statistiques localisées relatives à la durabilité des villes dans une approche multi-thématique. Une page recensant l'ensemble des plateformes disponibles serait la bienvenue pour synthétiser l'information. Il encourage également le développement d'indicateurs sur la présence de végétation en ville, le relevé des habitations informelles ou indignes, l'économie circulaire, afin de compléter les indicateurs déjà disponibles et alimenter le débat citoyen.